



EUROPEAN UNION

Conseil permanent de l'OSCE N° 1186 Vienne, le 17 mai 2018

Déclaration des Etats membre de l'UE en réponse à la présentation par le Secrétaire général de l'OSCE sur les grandes lignes du programme 2019

Les Etats membres de l'Union européenne remercient le Secrétaire général et tous les gestionnaires de fonds pour leur contribution au projet de programme 2019.

Conformément au modèle désormais établi, les grandes lignes du programme de 2019 s'accompagnent du rapport de performance de la programmation budgétaire de l'année écoulée. La combinaison des réunions d'évaluation de la performance de l'année passée et de négociation des grandes lignes du programme de l'année à venir constitue la première étape de l'amélioration du cycle budgétaire.

Plus que jamais, la discussion relative à la performance passée est importante pour permettre aux Etats participants d'asseoir les orientations politiques qu'ils sont invités à formuler aux gestionnaires de fonds pour l'année prochaine sur le retour d'expérience du précédent cycle budgétaire. A cet égard, et comme les années passées, nous réitérons l'expression de notre souhait que la planification budgétaire à venir soit fondée sur l'évaluation des activités précédemment entreprises.

Il est nécessaire que les grandes lignes de programme soient fondées sur une meilleure anticipation des besoins à venir, guidées par l'impact des activités précédemment entreprises ainsi qu'évaluées par le rapport de performance de la programmation budgétaire de l'année écoulée. A cette fin, nous saluons le partage, l'année passée, des indicateurs de performance, favorisant la transparence, mais ne pouvons que renouveler notre appel à accorder davantage d'attention à une gestion fondée sur l'évaluation des résultats et sur l'inclusion de recommandations issues des évaluations de projets. Afin de maximiser la valeur des futures grandes lignes de programme et des discussions qui doivent s'ensuire, nous soulignons une fois

encore la nécessité urgente de réaliser davantage de progrès sur l'évaluation à l'OSCE. Nous attendons donc que les premiers pas accomplis l'an dernier afin de moderniser et d'améliorer le système de gestion de l'OSCE fondé sur les résultats débouchent sur une pratique plus systématique.

Celle-ci ne pourra que servir l'objectif, que nous soutenons, d'une réforme du cycle budgétaire. Nous réitérons notre appel à évoluer vers un processus budgétaire bisannuel ou pluriannuel afin d'accroître l'efficacité de l'OSCE.

Nous apprécions les activités menées au cours de l'année 2017 par le groupe de travail sur les questions transversales et souhaitons que ces réflexions, entre autres, se poursuivent dans le cadre du groupe des experts et amis de la réforme que nous soutenons et dont nous saluons le travail accompli jusqu'ici. Nous attendons que le groupe des experts et amis de la réforme continue de contribuer aux réflexions concernant l'efficacité du processus budgétaire et les enjeux de longue date que sont les indemnités journalières (BLA), la politique de secondement, le fonds de renforcement ou encore l'imposition des revenus des employés locaux des missions de l'OSCE.

Nous examinerons la proposition de grandes lignes de programme SEC.GAL/65/18 en vue de fournir à l'Organisation les moyens de mettre en œuvre l'ensemble de son mandat, en tenant également compte de la poursuite des défis auxquels fait face l'OSCE, notamment en raison de son engagement dans la crise en et autour de l'Ukraine, sur les conflits prolongés et la détérioration du respect des droits de l'Homme dans un contexte de sous-financement des institutions de la dimension humaine.

Ce contexte, combiné au fait que les budgets nationaux de nombreux Etats participants sont sous pression et que des économies doivent être trouvées partout où cela est possible, ne fait que souligner la nécessaire rigueur exigée de toutes les organisations internationales, qui doit aussi guider l'OSCE. Ceci est d'autant plus pertinent que des ressources financières supplémentaires considérables, de l'ordre de 100 millions d'euros, ont dû être trouvées pour continuer de financer le budget conséquent de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, qui reste séparé et n'est donc pas pris en compte dans le calcul du budget de l'OSCE.

Cette réalité mérite d'être prise davantage en compte au moment où vont s'engager les discussions sur les grandes lignes du programme 2019, d'autant que l'UE et ses Etats membres fournissent une contribution unique à la vitalité et à la pertinence de l'OSCE, y compris sur le plan budgétaire en assumant ensemble 70% de la contribution au budget unifié et au budget de la MSOU.

A cet égard, nous avons pris connaissance du document « OSCE at a fiscal crossroads » diffusé par le Secrétaire Général la semaine dernière dans cette perspective et accueillons avec intérêt l'occasion qu'il offre de discuter de manière plus stratégique de la définition des priorités pour l'OSCE dans le cadre des grandes lignes du programme et au-delà.

Nous souhaitons rappeler que le projet de programme est le début d'un dialogue entre les Etats participants et les gestionnaires de fonds, afin de définir les orientations politiques du budget unifié. La négociation sur les chiffres se tiendra à l'automne.

Nous continuerons de soutenir le renforcement des ressources humaines et financières de l'OSCE dans la dimension humaine, compte tenu des menaces pesant sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, ainsi que de la réduction de l'espace pour la société civile dans certaines parties de l'OSCE. Alors que nous cherchons collectivement à traiter ces défis, nous sommes tributaires de l'assistance offerte par les institutions, que nous considérons être des atouts-clé de cette organisation. Ces dernières années, aucun moyen supplémentaire substantiel n'a été consenti aux institutions, et nous demeurons profondément préoccupés des conséquences d'un financement insuffisant.

Comme par le passé, nous veillerons à ce que la prise en compte des réalités régionales se reflète dans la mise à disposition des fonds appropriés vers les missions d'Europe orientale, des Balkans et d'Asie centrale, où nous soutenons la présence et les activités de l'OSCE, dans les trois dimensions, pour faire face à diverses menaces de sécurité.

En fonction des résultats des efforts de médiation sur le conflit du Haut-Karabagh, nous restons prêts à considérer les propositions budgétaires éventuelles du Représentant personnel de la présidence en exercice correspondant au besoin de financement de nouvelles mesures de confiance qui seraient agréées par les parties.

Nous saluons les récentes avancées dans le processus de règlement du conflit transnistrien et sommes disposés à étudier les implications budgétaires de ces progrès. Nous demeurons également convaincus de la nécessité d'une présence de l'OSCE en Géorgie, incluant une capacité d'observation robuste, capable d'opérer sans encombre de part et d'autre des limites administratives.

En parallèle, des solutions devraient être explorées pour l'optimisation du budget du Secrétariat. Toute proposition d'accroissement des ressources du Secrétariat devrait répondre à des besoins clairement identifiés et aux principales priorités du budget unifié, incluant la gestion des conflits. De même, l'appel du Secrétariat à renforcer les capacités de planification de l'organisation sera examiné à la lumière des progrès déjà accomplis à cet égard, notamment au CPC.

En outre, nous saluons la volonté de réforme budgétaire du Secrétaire Général et nous le soutenons dans ses futures entreprises de bonne gestion des fonds de l'OSCE.

En conclusion, les Etats membres de l'UE vous remercient, M. le Secrétaire Général pour votre présentation et souhaitent plein succès à nos collègues slovaques, qui présideront l'ACMF durant le nouveau cycle budgétaire. Nous espérons que les Etats participants seront dans la capacité d'adopter le budget unifié à temps afin de permettre à l'Organisation de poursuivre son important travail sans obstacles dès le début de 2019.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie et Andorre se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.